



---

Stratégie bas carbone  
et réduction des gaz  
à effet de serre :  
**les étapes clés  
pour engager une  
démarche efficiente**



---

# Édito

Les enjeux climatiques auxquels nous devons faire face sont nombreux et imposent désormais aux entreprises de changer de paradigme en adoptant des engagements plus vertueux. Tous les secteurs d'activité sont concernés et le plan de relance élaboré suite à la crise sanitaire de 2020 et ses conséquences économiques pose le postulat d'une approche mêlant compétitivité, cohésion et écologie.

Si le monde d'après est encore incertain dans sa réalité et l'émergence de nouveaux référentiels, il est désormais établi que les acteurs économiques devront et doivent dès à présent s'engager dans une transition écologique concrète en menant des politiques actives de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et en déployant une stratégie bas carbone intégrée dans toutes leurs missions de développement.

Comment mener ce type de démarche lorsque vous n'avez pas de spécialiste dans vos équipes ? Quelles sont les erreurs à éviter ? Comment s'assurer de l'efficacité de la démarche initiée ? Autant de questions pour lesquelles les experts Apave ont souhaité vous apporter les réponses et vous partager leur retour d'expérience.

Nous espérons que ce livre blanc vous apportera un éclairage utile et vous donnera envie de vous engager dans cette démarche avec les bons réflexes !

**Bonne lecture !**



# Le sommaire

**#1**

**Les gaz à effet de serre, c'est quoi au juste ?**

**#2**

**Les dates clés de la dynamique de réduction des gaz à effet de serre**

**#3**

**Où en sommes-nous ?**

**#4**

**Les prochains défis à relever**

**#5**

**Les leviers d'actions des entreprises pour mettre en place une stratégie bas carbone**

**#6**

**Pourquoi vous faire accompagner ?**

# #1

## Les gaz à effet de serre (GES), c'est quoi au juste ?

L'effet de serre est un phénomène naturel qui se traduit par une augmentation de la température à la surface de la Terre. Les activités humaines génèrent un effet de serre additionnel, dû aux émissions de gaz à effet de serre qui modifient la composition chimique de l'atmosphère.

Cet effet de serre additionnel est la principale origine du changement climatique. Nous constatons de plus en plus l'impact direct de ce changement climatique : hausse des températures, fonte des glaciers, intensification des phénomènes météorologiques extrêmes qui entraînent des situations critiques d'un point de vue sanitaire et mettent à mal la biodiversité.

**L'enjeu désormais est de limiter le réchauffement climatique en deçà de + 2 °C**  
et de poursuivre les actions menées pour le contenir à + 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

[GIEC, 2019] [GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat]

# Les gaz à effet de serre **en bref**

Les « gaz à effet de serre » sont les gaz naturellement présents dans l'atmosphère terrestre, qui interceptent les infrarouges émis par la surface terrestre. Leur concentration varie en fonction des activités humaines.

**La vapeur d'eau**  
H<sub>2</sub>O

Responsable de la grande majorité (70%) de l'effet de serre naturel.

**Le gaz carbonique**  
CO<sub>2</sub>

Présent à l'état naturel. Les activités humaines et en particulier l'utilisation de carbone fossile (pétrole, gaz naturel et charbon notamment pour l'industrie, le chauffage et les transports) sont responsables de son augmentation.

**Le méthane**  
CH<sub>4</sub>

Ce gaz a un pouvoir de Réchauffement global (PRG 100 ans) 25 fois plus important que le CO<sub>2</sub>. Il est essentiellement produit par l'agriculture intensive, les décharges, la digestion des ruminants, la fermentation des fumiers, le transport des énergies fossiles, par la libération du méthane fossile présent dans le sous-sol mais aussi de façon naturelle par les marais et les mares de dégel du permafrost arctique.

**L'ozone troposphérique**  
O<sub>3</sub>

300 fois plus réchauffant que le CO<sub>2</sub> (PRG 100 ans à 298). Sa concentration dans l'atmosphère a augmenté de 20% par rapport à l'ère préindustrielle. La principale cause de son augmentation est l'utilisation d'engrais azotés.

**Le protoxyde d'azote**  
N<sub>2</sub>O

L'ozone troposphérique ou "mauvais ozone" est engendré par la pollution près de la surface de la terre. C'est un gaz à effet de serre à courte durée de vie produit par les réactions chimiques à partir de précurseurs dans l'atmosphère.

**Les gaz fluorés**  
HFC, PFC,  
SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>

Ces gaz industriels sont de puissants gaz à effet de serre (PRG 100 ans pouvant aller jusqu'à 22800). • Les hydrofluorocarbures (HFC) sont utilisés comme fluides frigorigènes dans les systèmes de production de froid, en extinction incendie, comme solvants, dans les aérosols, etc... • Les perfluorocarbures (PFC) sont essentiellement utilisés dans la fabrication de semi-conducteurs • L'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) est surtout utilisé comme isolant électrique et dans la production de magnésium • Le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>) est utilisé pour la fabrication de certains équipements électriques et électroniques.

#2

## Les dates clés de la dynamique de réduction des gaz à effet de serre

### Une exigence citoyenne traduite en mesures politiques :

Depuis la fin des années 90, la classe politique internationale s'est mobilisée pour s'engager dans une démarche commune visant à réduire l'impact des gaz à effet de serre.

Parallèlement à cette dynamique internationale, la France a mis en place des dispositifs incitatifs pour mobiliser les acteurs économiques et institutionnels et les impliquer dans ce mouvement de fond.



# Cadre normatif international / européen

## DÉCEMBRE 1997 Protocole de Kyoto

Engage 38 pays industrialisés à réduire leurs émissions de six gaz à effet de serre: CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>. Il a été ratifié par plus de 55 pays totalisant plus de 55% des émissions de gaz à effet de serre.

## 2005 L'Europe crée un marché du carbone

Nommé système d'échange de quotas d'émissions (SEQUE) ou système de permis d'émissions négociables (Emissions Trading Schemes - ETS), afin de mesurer, contrôler et réduire les émissions de son industrie et de ses producteurs d'électricité. Le marché carbone est une pierre angulaire de la politique énergie-climat européenne.

## DÉCEMBRE 2019 Green Deal européen

Pacte vert visant à mettre l'Europe sur la trajectoire de la neutralité carbone en 2050

## DÉCEMBRE 2015 Accord de Paris

Fixe un cadre de coopération international sur le changement climatique. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 °C, et de poursuivre les actions menées pour le contenir à 1,5 °C. Cet accord est basé sur un principe d'équité : en bref, les pays ayant le plus contribué au changement climatique du fait de leurs émissions de gaz à effet de serre et ayant la capacité à réduire leurs émissions, doivent prendre une part plus active dans l'action en faveur du climat.

## AOÛT 2021

Selon le président de la COP26, ce rapport est «l'avertissement le plus sévère jamais lancé sur le fait que le comportement humain accélère de manière alarmante le réchauffement climatique.»

## JUILLET 2021 Fit-for-55

Propositions de textes pour engager l'Union européenne dans la voie d'une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

# Cadre réglementaire français

**2005 : La charte de l'environnement** qui a valeur constitutionnelle, mentionne que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».

#2005

**2014 : mise en place d'une fiscalité carbone** en intégrant dans les taxes intérieures sur les consommations des produits énergétiques une composante carbone (la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) et la Taxe Intérieure de Consommation sur le Charbon (TICC). Elle concerne les particuliers comme les professionnels. Les recettes générées permettent de contribuer au financement de la transition énergétique, d'encourager l'amélioration de l'efficacité énergétique et la bascule vers des énergies plus vertes à faible contenu carbone.

#2014

2000

2005

2009

#2000

**2000 : 1er Plan national de lutte contre le changement climatique** qui marque la volonté de la France de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

#2009

**2009 : la loi Grenelle de l'environnement prévoit** une transition énergétique importante, notamment pour réduire le bilan carbone des bâtiments publics et privés. Elle rend obligatoire la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans pour certaines entreprises, collectivités et institutions publiques, selon leur effectif. Ce dispositif a été introduit par l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

## Qu'est ce que la neutralité carbone ?

La neutralité carbone correspond à « un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre » (source : loi énergie-climat)

**2015 : la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), établie par le Ministère de la Transition écologique** fixe la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit des budgets carbone : ce sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national, sur des périodes de cinq ans. Ces plafonds sont fixés en millions de tonnes de CO2 équivalent.

#2015

**Novembre 2019 : adoption de la loi énergie-climat** qui permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

#Nov. 2019

**Décembre 2020 :** Annonce du Président Emmanuel Macron qui envisage d'ajouter dans la constitution française, la lutte contre le réchauffement climatique, après un référendum.

#Déc. 2020

2014

2015

2017

2019

2020

12/20

#Août 2015

**Août 2015 : La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)** vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs. L'article 173-VI de cette loi complète le dispositif réglementaire relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (dits « ESG ») pris en compte dans leur politique d'investissement.

#2017

**2017 : le plan climat** confirme l'ambition de la France d'atteindre la neutralité carbone dès 2050, soit de diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Ce point est indispensable pour contenir le réchauffement climatique à 1,5°C.

#2020

**2020 : révision de la stratégie nationale bas carbone**

#Août 2021

**Loi climat et résilience :** lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Cette loi touche tous les domaines de la vie quotidienne (consommation, logement, transport...) et doit permettre à la France de tendre vers l'objectif de -40 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990.

#3

---

## Où en sommes-nous ?

**Des efforts réels ont été engagés et commencent à porter leurs fruits.** Cependant, sur le territoire national, nous n'avons pas réussi à atteindre l'objectif d'une baisse de nos émissions de gaz à effet de serre de 2.2% par an.

Entre 1990 et 2018, les émissions territoriales de la France ont baissé de 18,5 %, soit une diminution de l'ordre de 0,7% par an, et leur niveau par habitant est désormais l'un des plus faibles parmi les pays développés (6,4 tCO<sub>2</sub>eq/hab).

Pour autant, en 2018, l'empreinte carbone des Français est de 11,2 t CO<sub>2</sub>eq /hab, soit 1,8 fois les émissions territoriales.

Les prévisions du budget carbone (2015-2018) définies dans le but d'atteindre l'objectif de division **par 6 au moins des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 à l'horizon 2050 n'ont pas été atteintes :**

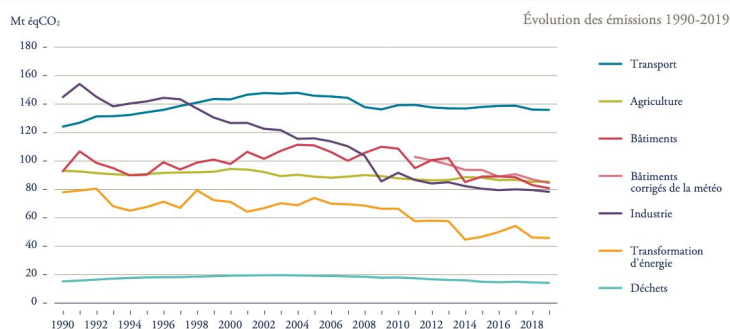
**Prévision** du premier budget carbone selon le scénario SNBC 2015 (2015-2018) : **-2,2 % par an en moyenne**

**Baisse effective** sur 2015-2018 : **-1% seulement par an en moyenne.**

## Approche sectorielle : quels impacts et quels objectifs pour les 6 secteurs d'activité principaux

Les secteurs des Transports, du Bâtiment et de l'Agriculture arrivent en tête des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre.

Figure 2a - Tendence dans les **émissions sectorielles en France**



Note : Dans le secteur de l'agriculture, l'évolution des émissions est estimée pour 2018 par rapport à 2017, du fait que les données 2019 ne sont pas estimées pour l'élevage et les cultures.  
Source : Citepa, avril 2020 - Format SECTEN

**Etat des lieux des émissions de GES en 2019 (en Mt CO2 eq) :**  
Source : Haut Conseil pour le Climat (mars 2020)



## Transport

**30%**  
des émissions  
nationales totales  
de GES



## Bâtiment

(Secteur  
résidentiel - tertiaire)

**19%**  
des émissions  
nationales totales  
de GES



## Agriculture

**19%**  
des émissions  
nationales totales  
de GES



## Industrie

**18%**  
des émissions  
nationales totales  
de GES

**-28%**  
entre 2015  
et 2030

+ décarbonation  
complète des  
transports à  
l'horizon 2050

**-49%**  
entre 2015  
et 2030

+ décarbonation  
complète de l'éner-  
gie consommée  
dans les bâtiments  
à l'horizon 2050

**-46%**  
entre 2015  
et 2050

**-35%**  
entre 2015  
et 2030

(-81%  
jusqu'à 2050)

**Objectif de réduction des émissions  
de GES par secteur**



#4

---

## Les prochains défis à relever !

En lien avec la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** engage la France dans la lutte contre le changement climatique.

**Elle pose le principe de 4 grands axes d'actions, applicables à tous les secteurs d'activité, pour atteindre la neutralité carbone :**



## #1

### **Décarboner la production d'énergie à l'horizon 2050**

au profit des énergies telles que la biomasse, la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur) et l'électricité décarbonée

## #2

**Réduire fortement les consommations d'énergie** dans tous les secteurs d'activité : procédés, bâtiment, transport... (baisse de plus de 40% par rapport à 2015).

## #3

**Réduire les émissions non liées à la consommation d'énergie** (émissions de l'agriculture et des procédés industriels)

## #4

**Doubler les puits de carbone, pour compenser les émissions résiduelles incompressibles.** Les puits de carbone sont par exemple les forêts en croissance et les terres agricoles qui stockent du CO<sub>2</sub> du fait de la photosynthèse.

**Les puits de carbone** absorbent plus de CO<sub>2</sub> qu'ils n'en rejettent et sont donc essentiels au bon déroulement du cycle carbone.

**La stratégie nationale bas carbone (SNBC)** encourage tous les acteurs à mieux maîtriser leur empreinte carbone, notamment en quantifiant plus systématiquement leurs émissions de gaz à effet de serre et en mettant en place des stratégies de réduction d'émissions. La SNBC énonce la trajectoire que chaque entreprise et chaque citoyen doit engager ; elle s'adresse cependant en priorité aux décideurs publics, qui doivent la prendre en compte (lien juridique). Ce lien de prise en compte s'applique aux échelons national, régional et intercommunal, y compris aux établissements publics, en métropole et dans les territoires ultramarins pour lesquels la stratégie s'applique : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte, l'île de Clipperton, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.



Il doit se traduire par la déclinaison des orientations de la SNBC en mesures opérationnelles de politique publique : investissements, subventions, normes, instruments de marchés, instruments fiscaux, information et sensibilisation. En résumé, tous les instruments permettant de modifier les façons d'agir, de travailler, de consommer, de produire et d'accompagner ces évolutions.

Le plan de relance présenté par le gouvernement pour faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la Covid-19 prévoit une enveloppe de près de 30 milliards d'euros mobilisés pour la transition écologique. La réduction des émissions de gaz à effet de serre s'inscrit évidemment dans ce dispositif qui prévoit de nombreux appels à projets pour construire la France de demain.

“

C'est un pas de géant pour la transition écologique en France. Par son ambition, par sa cohérence et par sa solidité, il nous fait basculer dans l'économie de demain, décarbonée et économe en ressources.

”

a indiqué la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili lors de la présentation du jeudi 3 septembre 2020 du plan de relance du Gouvernement.



Les enveloppes budgétaires allouées notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité bas carbone et la production d'énergie confirment l'ambition française de mettre la lutte contre le réchauffement climatique au cœur de sa stratégie de relance économique.

#5

## Les leviers d'actions des entreprises pour mettre en place une stratégie bas-carbone

L'engagement des acteurs économiques dans la lutte contre le changement climatique s'impose petit à petit comme une évidence.

Si certaines entreprises ont d'ores et déjà l'obligation légale de publier chaque année leur **Déclaration de Performance Extra-financière**, on constate depuis quelques années un mouvement de fond de prise de conscience de plus petites structures sur la nécessité de s'engager dans cette lutte.

Toutes les sociétés ne sont pas soumises à la déclaration de performance extra-financière. La loi détermine les sociétés tenues de s'y conformer, et fait la distinction entre les sociétés cotées et non-cotées :

## Pour les sociétés cotées :

plus de 500 salariés, et un bilan supérieur à 20 millions d'euros, ou un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros.

## Pour les sociétés non-cotées :

plus de 500 salariés, et un bilan ou un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros.

Cependant, si votre entreprise n'est pas soumise à cette obligation, elle peut tout à fait le faire volontairement. Cela contribuera à développer sa réputation et son image auprès de ses partenaires et clients.

# Les 3 bonnes raisons de faire évaluer votre stratégie bas-carbone :

**Pour vous assurer de faire partie du monde de demain !**

### #1 - Par conviction

pour répondre aux ambitions internationales et nationales sur le climat

### #2 - Pour promouvoir

votre engagement auprès de vos clients et parties prenantes et faire de cet engagement un attribut différenciant

### #3 - Pour répondre

aux attentes des investisseurs

Selon une étude\* « **Les dirigeants d'entreprises face à la neutralité carbone : au-delà de la volonté, quelle réalité ?** »

**Seules 16 % des entreprises de moins de 500 salariés** (pour lesquelles la démarche n'est pas obligatoire) **ont déjà réalisé un bilan carbone et 17 % de l'ensemble des entreprises ont procédé à des analyses d'impact carbone** (notamment dans les grandes entreprises : 40 % ; et dans la construction : 31 %).

Étude Mazar en partenariat avec l'IFOP, conduite fin 2020 auprès de plus de 400 dirigeants d'entreprises françaises (de la TPE jusqu'au groupe côté).



“

—  
**L'avis de notre expert, Stéphanie Borie,**  
consultante Apave en stratégie bas carbone :

*« Avoir une stratégie bas carbone sous-entend de changer la manière de produire donc induit des modifications à tous les niveaux (marketing, commercial, production, achats, ressources humaines, maintenance,...). C'est une démarche qui bouscule et peut conduire à des changements de «business model» (changement de procédés, de filière, de produits,...) car toute la chaîne est concernée : l'outil industriel, l'approvisionnement en matières premières, le packaging, la distribution.*

*Avoir une stratégie bas carbone c'est aussi une façon de prendre conscience de sa dépendance aux énergies fossiles, donc de la nécessité absolue d'anticiper pour se préparer à l'enjeu climatique actuel. Une entreprise qui n'intègre pas cet enjeu sera à terme fragilisée. Beaucoup d'entreprises l'ont compris, que ce soit des grandes entreprises, des PME ou des start-up, et engagé des actions, ne serait-ce que pour faire un point de situation. Dans tous les cas, les entreprises qui souhaitent rester leader doivent absolument anticiper !  
Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est la première brique pour mettre en place et évaluer sa stratégie bas carbone. »*

”

# Quels leviers d'actions pour votre entreprise ?



## #1 - Établir un état des lieux

de vos émissions de gaz à effet de serre, dans un contexte réglementaire ou volontaire (Bilan Carbone®, l'ISO 14064-1 et ISO 14064, GHG Protocol, GRI 305)

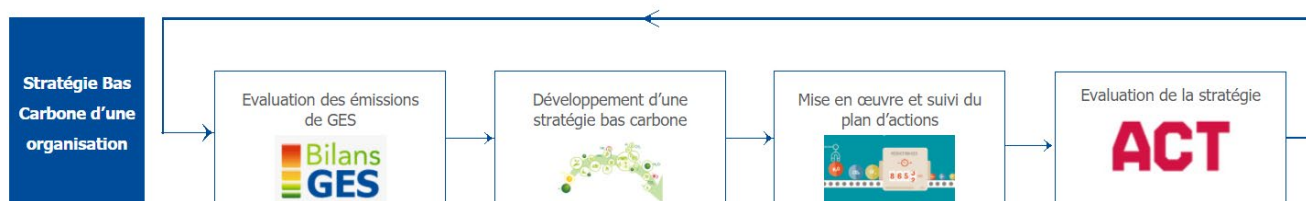
## #2 - Développer une vision et une stratégie bas carbone, définir des scénarios, budgets et objectifs carbone.

Anticiper la transformation de l'entreprise dans un contexte de la transition vers un monde bas carbone (certification ISO 14001, ACT Pas à Pas, SBTi)

## #3 - Définir et mettre en oeuvre un plan d'actions de réduction d'émissions

À titre d'exemple, réduire les consommations en énergie (chauffage, climatisation, process), faire évoluer le produit ou le packaging, agir sur le choix du fluide frigorigène pour la climatisation, mettre en place un suivi quotidien des consommations, sensibiliser le personnel, choisir un approvisionnement durable...(QuantiGES, SM-GE(r), guidelines, audits énergétiques et certification ISO 50001, plan de mobilité entreprise)

## #4 - Évaluer votre stratégie bas carbone vis-à-vis des scénarios de transition (ACT Evaluation).



# Partage d'expérience : « Commercer en citoyen » le témoignage pragmatique et inspirant de l'entreprise Maisons du Monde

## **MAISONS DU MONDE**

(370 magasins en France et en Europe) est engagé depuis plusieurs années dans une démarche vertueuse pour réduire son empreinte carbone. L'entreprise a notamment étudié sa stratégie carbone à travers une étude ACT Evaluation et décidé à travers son plan d'action de mettre en place une certification ISO 50001.



### **Margaux PLANTIVE-TRIGER**

**Chef de Projet Environnement, Énergie, Déchets chez MAISONS DU MONDE**, nous explique les principaux axes et les bénéfices de la démarche de management de l'énergie mise en place, pour parvenir à la Certification ISO 50001 pour les magasins situés en France.

*« Notre démarche de management de l'énergie a été portée par la Direction des opérations. Elle correspond à un véritable objectif RSE : commercer en citoyen. »*

*La recherche d'économie n'était donc pas notre objectif premier. En engageant une démarche pour être certifié ISO 50001, nous souhaitons aller au-delà des audits énergétiques réglementaires car nous attendions davantage de valeur ajoutée, et nous avons pu bénéficier de l'aide financière de l'ATEE\* pour soutenir cette démarche. La mise en place d'un système de management de l'énergie est une étape clé pour assurer l'atteinte de nos objectifs de réduction. »*

**« L'énergie est  
un sujet impalpable  
mais des leviers  
d'action existent ! »**

## « Les 2 grands axes de notre stratégie pour nos magasins sont :

— **la réduction des consommations** (nous visons 45% de consommations en moins en kWh/m<sup>2</sup> entre 2016 et 2024)

— **l'achat d'énergie verte**, avec, si possible, une garantie d'origine locale (nationale).

*Pour la réduction des consommations d'énergie, la préparation des audits avec les magasins a permis de remonter des bonnes pratiques, telles que la limitation des périodes d'éclairage et l'ajustement des niveaux d'éclairage selon les périodes de la journée et selon la localisation des magasins. D'ailleurs, les magasins vont tous passer en éclairage LED courant 2021.*

*La démarche mise en place a impliqué les équipes des magasins, qui ont bien entendu un rôle à jouer au quotidien et notamment les référents RSE. Elle a aussi permis de remettre en question des pratiques qui étaient ancrées dans les habitudes. Je retiens aussi la fierté des équipes qui ont collaboré autour de ce projet commun d'amélioration continue.*

**La prochaine étape sera d'étendre le périmètre de la certification ISO 50001 à d'autres pays.**

*D'autres actions sont prévues, comme la production d'énergie renouvelable (solaire) sur notre usine au Vietnam, et des réflexions sont engagées au niveau de nos entrepôts : achat d'énergie verte, mise en place de LED, détecteurs de présence. Certains de nos entrepôts sont déjà certifiés HQE. Pour le futur entrepôt que nous ouvrirons en 2022 dans l'Eure, la production d'énergie verte est même à l'étude. »*

## Quels conseils donneriez-vous à une entreprise qui hésite à s'engager ?

**« Mener les étapes les unes après les autres et s'appuyer sur ce qui existe déjà dans l'entreprise : nous nous sommes appuyés sur les référents RSE qui étaient en place dans chaque magasin et nous avons également mis en place une équipe énergie.**

**Il est capital de se structurer en termes de data, pour avoir des données d'historique solides des consommations d'énergie et une vraie base de données qualitatives.** La démarche de certification nous a conduit à mieux formaliser nos processus et protocoles.

**Enfin, échanger avec ses pairs**, notamment par le biais d'organisations ou de clubs environnemental qui se consacrent au sujet pour capitaliser sur leurs bonnes idées, bonnes pratiques et retours d'expérience.

**Être accompagné nous a permis de bénéficier de l'expertise et des conseils pratiques d'une tierce partie.** Très à l'écoute, nos contacts Apave ont fait preuve de disponibilité et de réactivité et se sont montrés très accompagnants, en nous apportant notamment des exemples de documents pour mieux formaliser nos démarches. »

**#6**

## Pourquoi vous **faire accompagner ?**

**1. Pour faire un état  
des lieux, définir ou  
évaluer vos émissions  
et votre stratégie  
bas carbone**

**2. Pour mettre en  
place des actions  
efficaces et durables**

**3. Pour vérifier vos  
déclarations et vos  
demandes auprès  
de l'Administration**  
(selon SEQE :  
Système d'Echange  
de Quotas d'Emissions)



## Pour faire un état des lieux, définir ou évaluer vos émissions et votre stratégie bas carbone



### Établir l'état des lieux de vos émissions de GES

(dans le cadre réglementaire, d'un bilan carbone, ISO ou de façon sur-mesure, hors réglementation)

### Établir et planifier votre stratégie bas carbone (ACT pas à pas) et/ou viser la neutralité carbone

### Évaluer votre stratégie bas carbone (ACT Evaluation)

## Pour mettre en place des actions efficaces et durables



### Identifier des pistes de réduction de vos émissions de GES et mettre en place des actions

### Sensibiliser votre personnel aux enjeux et l'impliquer

### Engager et réussir votre démarche de certification ISO 50001

### Engager et réussir votre démarche de certification ISO 14001

## Pour vérifier vos déclarations et vos demandes auprès de l'Administration

(selon SEQUE : Système d'Echange de Quotas d'Emissions)



### Faire vérifier vos déclarations d'émission de GES (quotas CO2) (selon Directive 2003/87/CE et règlements associés)

### Faire vérifier votre demande d'aide de compensation carbone (selon Loi de fiscalité carbone)

Vous souhaitez en savoir plus ?  [Consultez-nous !](#)

## Pour faire un état des lieux – définir ou évaluer vos émissions et votre stratégie bas carbone



### Établir l'état des lieux de vos émissions de GES :

Vous souhaitez :

- dresser le profil de vos Émissions de Gaz à effet de Serre
- être accompagné pour identifier des potentiels de réductions et mettre en place des actions pour réduire vos émissions de GES (plan de transition)
- mettre en place un indicateur de suivi des émissions de GES
- disposer d'un rapport pour répondre à l'exigence réglementaire\* de réalisation et de publication du bilan

#### Le bilan des émissions de GES répond à ces enjeux !

L'outil **Bilan Carbone®** permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre produites par toute entité (entreprise, industrie, collectivité, etc.).

Besoin de financement pour cette mission ? L'ADEME peut financer votre projet pour les entreprises non soumises à la réglementation. Apave dispose d'une très bonne pratique et connaissance de cet outil : plus de 20 consultants expérimentés à la réalisation de cette prestation, dans tous les secteurs d'activité.

**APAVE est adhérente de l'ABC (Association Bilan Carbone)** et renouvelle chaque année sa licence pour l'emploi de l'outil Bilan Carbone® pour la réalisation de missions de quantification des émissions de GES.



### \*RAPPEL

#### Le bilan des émissions de GES est obligatoire pour :

# **les organismes de droit public** dont l'effectif est supérieur à 250 personnes

# **les collectivités** de plus de 50 000 habitants

# **les entreprises de droit privé** dont l'effectif est supérieur à 500 personnes (250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer)

La Loi de finances 2021 demande aux entreprises de plus de 50 salariés bénéficiant du «Plan de relance» de rendre public, avant fin 2022, un «bilan simplifié» d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Les entreprises qui emploient entre 51 et 250 salariés ont une «dérogation» jusqu'au 31 décembre 2023 pour élaborer ce document.

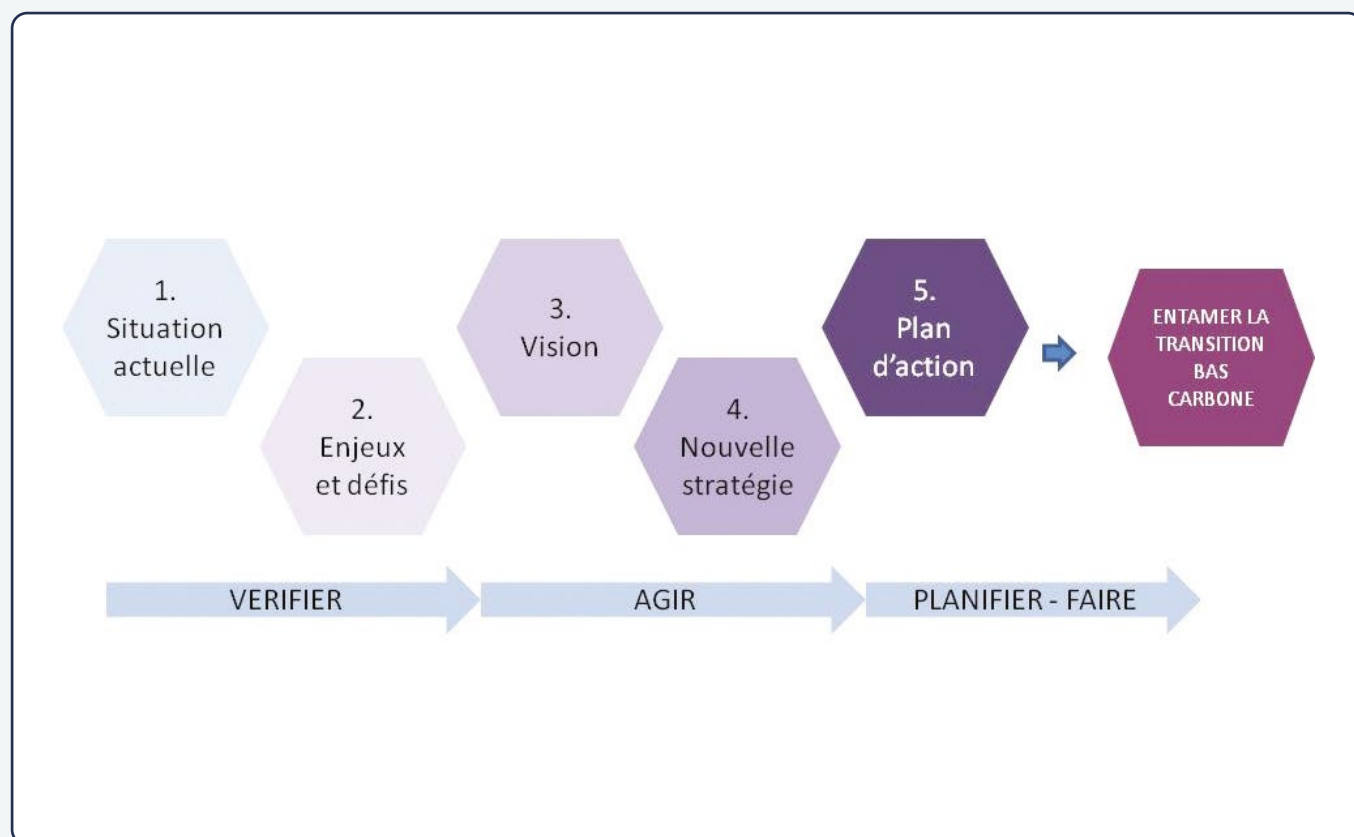
### Établir et planifier votre stratégie bas carbone (ACT Pas à Pas) et/ou viser la neutralité carbone :

Vous souhaitez établir une stratégie bas carbone et ou viser la neutralité carbone ? Apave vous accompagne pour poser les bases d'une stratégie adaptée à vos enjeux, à vos activités et à vos priorités, sur la base des bilans établis.

La méthodologie ACT Pas à Pas vous permet de :

- Monter en compétences sur les questions de transition bas carbone de vos activités et redevabilité climat.
- Mobiliser vos équipes sur l'amélioration de la performance climat de votre entreprise
- Vous inscrire dans une démarche de progrès et définir une stratégie bas carbone
- Identifier les bonnes pratiques et prioriser vos actions de décarbonation
- Projeter et d'engager votre entreprise dans une des initiatives les plus novatrices de l'Agenda des Solutions de la CCNUCC

Formés à la démarche ACT Pas à Pas développée par l'ADEME et le CDP, nos experts sont en capacité de vous accompagner dans la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action carbone associé. Besoin de financement ? L'Ademe peut vous financer jusqu'à 70% sur ce projet.



## Évaluer votre stratégie bas carbone (ACT Evaluation)

L'initiative ACT - Assessing low Carbon Transition® a été développée pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quel que soit leur taille et leurs marchés, pour répondre aux enjeux d'un monde bas carbone.

L'ACT permet d'évaluer, de façon quantitative et qualitative, l'alignement de la stratégie de votre entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à son secteur et à ses activités. Il s'agit d'un outil à vocation internationale, porté par l'ADEME et le CDP.

## Pour faire un état des lieux – définir ou évaluer vos émissions et votre stratégie bas carbone (suite)

L'ACT Evaluation repose sur une démarche en **5** étapes :



Source : ADEME, ACT Initiative

### Quels sont les principaux atouts de la démarche ACT Evaluation ?

- Une démarche innovante, qui intègre le moyen terme (à +/- 5 ans).
- Une approche quantitative : analyse de la performance passée, présente et future
- Un résultat synthétique pour faciliter la communication : attribution d'une note finale
- Une approche sectorielle, avec des méthodes adaptées aux enjeux de chaque secteur d'activité
- Une approche transparente, avec une évaluation tierce partie.
- Un financement de l'ADEME jusqu'à 70% de votre projet.

Formés à la démarche ACT Evaluation, nos experts sont en capacité d'évaluer votre stratégie carbone.



## Identifier des pistes de réduction de vos émissions de GES (identification et suivi des actions)

Face à des enjeux de réduction de vos impacts, en particulier les émissions de gaz à effet de serre qui sont au centre de nombreuses politiques environnementales, vous souhaitez engager des actions pour participer aux efforts collectifs et réduire vos impacts ?

Apave peut vous aider à identifier des leviers d'actions adaptés à vos activités et vous accompagner dans la réalisation du plan d'actions :

- Identification des leviers d'actions et définition des objectifs
- Planification des projets et pilotage
- Accompagnement dans la rédaction de cahier des charges ou de choix de prestataires
- Suivi de l'atteinte des objectifs (indicateurs, réussite de projets, suivi des plannings, reporting...)

## Sensibiliser vos équipes aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre et développer leur engagement sur la thématique

Apave vous accompagne sur tous les aspects de cette sensibilisation :

- **Communication** : affichage, conseil sur les éléments à communiquer, sondage et diffusion des résultats
- **Animation** : de réunions de sensibilisation et/ou de jeux sur la thématique développement durable
- **Bilan d'action** : évaluation de l'impact des actions de sensibilisation engagées (mise en place d'indicateurs avant et après sensibilisation)

## Engager et réussir votre démarche de certification ISO 50001 (management de l'énergie)

Face aux enjeux énergie et climat, vous souhaitez assurer la pérennité de votre activité face à la diminution des ressources et à l'augmentation du prix de l'énergie.

Engagez-vous dans une démarche volontaire d'amélioration continue de votre performance énergétique en mettant en place un système de management de l'énergie et contribuez ainsi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des coûts liés à l'énergie.

Au-delà de l'amélioration de votre performance énergétique, la certification ISO 50001 vous dispense de l'obligation réglementaire de réaliser un audit énergétique tous les 4 ans (rappelons que cet audit énergétique est obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés ou dont le CA annuel excède 50 M€ ou le total de bilan dépasse 43 M€).

Apave vous assiste pour piloter votre démarche et vous accompagne dans toutes ses étapes : de la co-construction de votre système de management de l'énergie, à son déploiement jusqu'à la préparation à la **certification ISO 50001**, incluant son intégration à vos systèmes de management en place ou à votre stratégie de développement durable.

Apave :

- vous forme à la mise en place d'un système de management de l'énergie ISO 50001 et forme vos référents énergie
- vous accompagne pour établir l'état des lieux de vos consommations énergétiques et trouver des pistes d'économies d'énergie qui impacteront de fait vos émissions directes de GES

[Apave Certification certifie votre système de management de l'énergie ISO 50001.](#)

## Engager et réussir votre certification ISO 14001 (management de l'environnement)

Vous souhaitez maîtriser l'impact environnemental de vos activités, développer une politique environnementale et apporter la preuve de votre implication dans la préservation et la protection de l'environnement.

Engagez-vous dans une démarche de certification ISO 14001 !

- Identifier les impacts environnementaux de vos activités, produits et services
- Réduire les nuisances
- Garantir votre conformité aux exigences réglementaires
- Communiquer de façon transparente vis-à-vis de votre personnel, des riverains, de vos clients, des associations écologiques, élus, assureurs...
- Valoriser votre image
- Accéder à de nouveaux marchés

Apave vous accompagne pour mettre en place votre système de management de l'environnement et **[pour préparer votre certification ISO 14001 dans les meilleures conditions.](#)**

**[>>> Une formation spécifique vous est également proposée.](#)**

**[>>> Apave certification certifie votre système de management de l'environnement ISO 14001.](#)**

Pour vérifier vos déclarations et vos demandes auprès de l'Administration  
(selon SEQE)



## Faire vérifier vos déclarations d'émissions de CO2 (quotas CO2) selon Directive 2003/87/CE\*\* et règlements associés

Votre entreprise est une ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement) qui participe au Système d'Échange de Quotas d'Émissions (SEQE) : elle doit dans ce cas établir chaque année une déclaration de ses émissions.

En tant qu'organisme accrédité COFRAC Section Certifications\*, Apave peut vérifier annuellement votre déclaration d'émissions de CO2 : examen de vos installations et des documents justificatifs, audit de votre organisation pour gérer vos déclarations des émissions de GES, vérification de la mise en œuvre du plan de surveillance, de la prise en compte des remarques des rapports précédents. Un rapport de vérification vous est fourni par voie électronique, déposé sur la plateforme du ministère.

(\*) : Accréditation sous le n°4-0587

## Faire vérifier votre demande d'aide de compensation carbone (selon la Directive 2003/87/CE)\*\*

Si votre entreprise est exposée à un risque significatif de fuite carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité, elle peut établir une demande d'aide sous certaines conditions.

Apave est en mesure de vérifier votre demande d'aide\* : analyse des documents justificatifs et vérification de l'exactitude des données chiffrées de quantification du fichier officiel. Une visite sur site peut être nécessaire afin de contrôler l'origine de certaines données et les productions du site. Une attestation de validation vous sera remise.

(\*) en tant qu'organisme répondant aux exigences de l'article R.225-105-2 du Code du commerce.

(\*\*) : La Directive 2003/87/CE relative au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre devrait évoluer dans le cadre du paquet «Fit for 55», notamment avec l'intégration de nouveaux secteurs d'activité.

# Apave s'engage aussi !

**Apave est elle-même engagée pour ses propres activités, dans la lutte contre les pollutions et l'effet de serre.**

En particulier, les implantations locales de nos consultants, dans toutes les régions de l'Hexagone sont positionnées au plus près de vos activités, **réduisant les coûts et l'impact environnemental liés à nos déplacements.**

## **#Extrait de notre rapport RSE**

[>>> Consultez notre page dédiée au Rapport Responsabilité Sociétale et Environnementale \(RSE\) du Groupe Apave.](#)



Depuis le début de l'année 2021, Apave est membre de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) :

“

Contribuer chaque jour à l'amélioration de la performance environnementale d'un projet ou d'une activité, que l'enjeu soit réglementaire ou non, telle est la mission quotidienne des équipes du groupe Apave.

**C'est pourquoi participer aux travaux d'EpE nous est apparu à la fois comme une évidence et une nécessité pour nous permettre collectivement de relever les défis globaux autour du changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles.**

”

**Philippe Maillard**, Directeur Général du groupe Apave.

Par ses actions locales, Apave contribue à l'effort collectif engagé pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité et réduire l'empreinte écologique. Cette mission se traduit dans sa Raison d'Être, révélée en février 2021 :

« Agir en acteur de confiance pour un monde **plus sûr, durable et porteur de progrès partagé** ».